

## GRÈVE À SEICHES (49)

à Seiches les postier(e)s disent STOP à la casse du service public !

« quand c'est trop, c'est trop ! »

**J**eudi 1er mars 2012 un mouvement spontané des postier(e)s de Seiches a débuté, suite à un ras le bol général, débrayage de l'ensemble du personnel puis refus de reprendre le travail dans les conditions actuelles.

Nous avons notre mot à dire sur nos lieux de travail :

Assez de ne pouvoir assumer nos missions de service public faute d'effectif suffisant !

Assez de revenir sur les RTT, les congés pour palier au déficit maintenant quotidien de personnel !

Assez de la tournée sécable quotidienne dite « opinée » !

Assez des dépassements horaires et non payés!

Assez de ne pouvoir poser nos congés, d'avoir des réponses tardives et de ne pouvoir organiser nos vies!

Cette situation déplorable est la conséquence des réorganisations incessantes, de « facteur d'avenir » avec son lot de tournées supprimées, de la mise en place de la sécabilité qui génèrent une surcharge de travail sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit accordé.

La Poste engrange des bénéfices, elle a les moyens financiers d'embaucher.

Aucune des revendications du personnel n'a été écoutée : seule une gestion complètement déshumanisée semble être la réponse de La Poste. Face à ce mépris, le personnel n'entend pas en rester là!

suite page 2

## LUTTE À PERPIGNAN (66)

Harcèlement et sanctions, les méthodes de la direction doivent changer !



**D**epuis la restructuration d'Octobre 2011, les conditions de travail se sont encore dégradées, les chefs d'équipe sont là pour faire régner l'ordre et ils le font avec zèle; Dès qu'un facteur ne peut assurer la distribution complète de sa tournée sans dépasser de façon conséquente et qu'il laisse des restes, ce sont immédiatement remarques désobligeantes, dévalorisation, culpabilisation, mensonges mêmes sur le comportement du facteur, bref harcèlement du chef pour obliger le facteur à dépasser son temps de travail sans être rémunéré évidemment.

Les cadres doivent recevoir une formation du « parfait harceleur » puisque les mots qu'ils emploient et les motifs qu'ils donnent sont exactement les mêmes quelque soit le chef: le rouleur qui te

remplace y arrive, pourquoi pas toi, le trafic du jour te permettrait de tout passer, ta tournée est bien calculée ....etc

Alors qu'une grande partie des tournées sont en surcharge, ce fait est totalement nié par notre Directeur: pour lui, les dépassements n'existent pas, ce sont les facteurs qui traînent en route, tous les facteurs prennent leurs pauses soit en fumant une cigarette soit à la machine à café, aucun CDD ne rentre à 16h ou plus.

Pour lui, il suffit d'entrer les données théoriques de la tournée dans l'ordinateur et si la tournée est déclarée faisable, c'est la réalité. Nous connaissons tous la différence qu'il peut exister entre la belle théorie et la pratique.

suite page 2

### Nos revendications :

- embauche de 6 personnes en CDI pour palier aux absences dûes aux arrêts de maladie longue durée, congés de maternité, aux suppressions de poste et aux départs non remplacés
- des moyens de remplacement d'urgence pour apurer les congés annuels 2011,
- des moyens de remplacement supplémentaires pour pouvoir poser 3 semaines estivales
- arrêt de la tournée sécable inopinée
- arrêt des dépassements horaires imposés par la charge de travail démesurée

A Seiches, et comme dans tous les autres bureaux de la plateforme courrier de St sylvain D'Anjou et ailleurs les problèmes sont les mêmes. D'autres bureaux sont actuellement en lutte (dans le 92...). Combien de réorganisations allons nous encore subir ?

C'est maintenant qu'il faut agir en partant :  
tou(te)s ensemble en grève le vendredi 9 Mars 2012 !

Les syndicats FO-COM et CNT PTT de Seiches soutiennent totalement les revendications du personnel du site.

Seiches, le 05 Mars 2012

## TRACT ET REQUÊTE COLIS

Le syndicat Aquitaine des colis a réalisé un tract contenant un modèle de requête pour les agents des colis afin d'obtenir le paiement des vacances supplémentaires effectuées suite à la décision de la Poste de les faire exécuter à cause des week-ends dits « Raffarin ». Pour se procurer un modèle contacter le syndicat par mail : [aquitaine@ouva-ton.org](mailto:aquitaine@ouva-ton.org) ou tél : 06 02 34 06 29

N'en déplaise au Directeur, oui, beaucoup de facteurs continuent à arriver au moins un quart d'heure avant l'heure, la plupart des facteurs ne prennent pas leur pause de 20 minutes, beaucoup d'entre eux finissent malgré cela après l'heure et ce n'est pas leur rythme ni leurs compétences qui sont en cause mais bien leur tournée.

Sur le site de l'UD3, route de Prades, le ras le bol du harcèlement et du mépris a été trop fort, plusieurs assemblées générales ont eu lieu dont un débrayage pendant le tri général.

Tout ça parce que des facteurs avaient laissé des restes occasionnant des pressions orales du chef puis une sanction écrite pour un agent.

Le Directeur refusant de lever la sanction, le chef d'équipe en remet une couche le lendemain et continue de faire pression sur plusieurs agents.

Les agents dans leur grande majorité décident alors de faire une pétition demandant l'arrêt du harcèlement.

Sur le site de la PPDC, la dégradation des conditions de travail provoque aussi des tensions, ainsi deux agents se sont vus sanctionnés pour s'être engueuler avec des cadres.

Sur le site d'Arago, les pressions sont également constantes pour forcer les agents à travailler gratuitement en dehors de leur temps de travail et des sanctions sont distribuées.

Il est temps d'engager un combat collectif et national pour faire respecter le droit du travail et le paiement intégral des heures de travail effectuées. Ainsi dans le Doubs un PV a été dressé pour travail dissimulé. Halte aux dépassements d'Horaires non rémunérés ! Non au travail dissimulé à la Poste

pour tout contact syndicat CNT PTT 66 :  
[ptt66@cnt-f.org](mailto:ptt66@cnt-f.org) ou site : [cnt-f.org/cnt66/](http://cnt-f.org/cnt66/)

## SERVICES FINANCIERS

### LA POSTE IGNORE - ...LE RISQUE PSYCHOSOCIAL SOUS L'ANGLE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE L'IMPACT HUMAIN DES REORGANISATIONS... »

Rapport de l'Inspection du Travail à la suite du suicide de notre collègue des Services Financiers de Paris

Le 15 SEPTEMBRE 2011 Brigitte, une collègue des Services Financiers de Paris, âgée de 52 ans mettait fin à ses jours en se défenestrant du 4ème étage, sur son lieu de travail, ceci le jour de sa reprise de travail après un congé de longue maladie pour dépression, suivi d'un accident de travail. A l'époque notre Fédération avait dénoncé dans un communiqué de presse la logique des orientations de la Poste fondée sur la recherche de la rentabilité, objectif qui passe par des réorganisations incessantes, des suppressions d'emplois massives, et dont le résultat pour le personnel se traduit par une hausse de la souffrance au travail, le stress, la maladie, et parfois le geste fatal. Cette dénonciation nous l'avons reformulée le 9 Février lors de l'audience fédérale au Siège de la Poste à la Direction des Ressources Humaines.

Aujourd'hui le rapport de l'Inspection du Travail qui résulte de l'enquête réalisée à la suite du décès de Brigitte est **IMPLACABLE** pour les dirigeants de la Poste :

La responsabilité de la Poste est engagée sur le fait de ne pas avoir sécurisé l'accès aux fenêtres du 4ème étage du site alors qu'à cet endroit il y avait déjà eu trois tentatives de suicide.

Faute professionnelle de l'employeur : Pas de visite auprès du Médecin du Travail alors que cela est obligatoire quand un arrêt de travail est au moins égal à 21 jours.

Et, point essentiel, dans son rapport l'Inspection du Travail considère que dans le Centre « ... Il n'est pas fait mention du risque psychosocial sous l'angle de l'organisation du Travail et de l'impact humain des réorganisations malgré l'analyse du médecin du travail qui mentionne des risques organisationnels et un risque psychosocial lié aux réorganisations. »

Les conclusions de ce rapport sont transmises au Parquet, la suspicion « d'homicide involontaire » étant formulées à l'encontre de la Poste.

De cette approche nous avons une confirmation, malheureusement, de nos analyses : la gestion de la Poste au service du profit conduit, par les réorganisations permanentes, les suppressions d'effectifs, à générer de graves difficultés pour la santé physique et psychique du personnel, à un développement sans précédent de la souffrance au travail. La Poste est aujourd'hui dans la spirale de France Télécoms avec les conséquences irréparables que nous connaissons. Aussi nous devons partout, localement, systématiquement écrire aux Dirigeants, à l'Inspection du Travail, au Médecin de prévention, aux médias par

suite page 3

communiqué de presse, soulever les questions de stress au travail lors des CHSCT, établir des compte rendus, rédiger des tracts, pétitions, rendre visible le danger pour la santé des agents. Ainsi si des faits irréparables se produisent ils ne pourront pas dire « on ne pouvait pas prévoir », et ils devront rendre des comptes devant la justice.

Et, avec d'autres syndicats nous demandons la reconnaissance du suicide de Brigitte comme accident du travail.

## HALTE AUX REORGANISATIONS PERMANENTES ET AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS TOUS LES SERVICES

**NON NOUS NE SERONS PAS LES EFFETS COLLATERAUX DE LA RECHERCHE DU PROFIT PAR LES DIRIGEANTS DE LA POSTE**

# ACTIONNARIAT SALARIÉ ON N'ATTRAPE PAS LES MOUCHES AVEC DU VINAIGRE

I l fût un temps où des esclaves étaient enchaînés et contraints par la violence à la tâche. Aujourd'hui en nous invitant à entrer dans son capital, notre employeur nous propose une nouvelle forme de servitude. Si cette servitude, parce qu'elle est institutionnelle, paraît plus acceptable, elle conserve, de manière insidieuse, des formes violentes.

Et on s'imagine déjà, tourmenté par des conflits

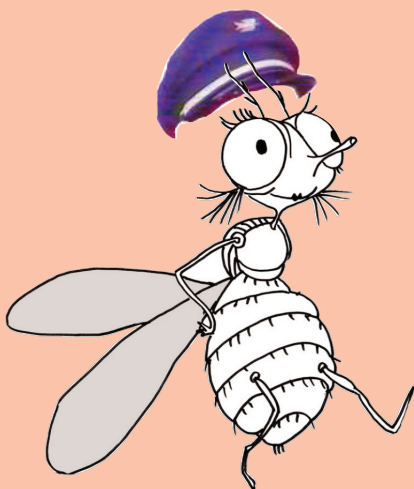
de conscience permanents :

« Votre bureau doit être réorganisé et des tournées seront supprimées. Mais rassurez-vous, ces réorganisations en rendant l'entreprise plus performante font monter la valeur de vos actions ». Et M. Bailly ne manquera pas de vous remercier de tous les sacrifices effectués, d'avoir annulé vos RTT, repoussé vos congés, oublié de revendiquer des augmentations de salaire. « Grâce à vous, à la bourse, les actions La Poste sont bien cotées. Et vous en êtes les premiers bénéficiaires ».

Le salariat est un rapport de subordination et d'exploitation. Inversement, être actionnaire c'est être propriétaire d'une part de l'entreprise. On connaît la chanson. Pour augmenter le capital de l'entreprise et donc les dividendes pour les actionnaires, une des solutions est d'accroître la pression sur la force de travail. C'est à dire, dans le cas d'un salarié actionnaire, sur lui même. Ne nous y trompons pas. Avec 2 % de

la part total du gâteau, les salariés ne pourront jamais se faire entendre au conseil d'administration sur les orientations stratégiques de la boîte. Ceux et celles d'entre nous qui aurons choisi d'acheter une part du capital de leur entreprise n'auront plus qu'à suivre la direction que les chaînes leur feront prendre et serrer les dents sous les coups de fouet.

**Ne tombons pas dans ce piège à con !**



## TELECOMMUNICATIONS : LUTTES ET ORGANISATION DANS LES CENTRES D'APPELS

Société TELEPERFORMANCE France : La société qui s'est réorganisée depuis le 1er Janvier 2012 compte 4500 salariés, répartis sur plusieurs sites de la Région Pari-



sienne, comme Guyancourt, ou la Province comme Belfort, Bordeaux, Montpellier, Toulouse Blagnac, Lyon, Lyon, Laval, Orléans, Le Mans, Villeneuve d'Ascq. Le syndicat a déclaré un RSS et actuellement les élections de Délégués du personnel sont en préparation. Le syndicat CNT a déjà diffusé deux tracts et une solidarité interprofessionnelle se met en place, des syndicats de Province, Unions Locales ou Départementales se mobilisent pour relayer les tracts de notre section syndicale comme à Nîmes, Lille, Lyon, Bordeaux. Notre représentante a pu se déplacer à Belfort, Toulouse, effectuant un travail direct sur le terrain. L'enjeu est de développer une alternative dans un secteur où les salariés sont particulièrement exploités tout en agissant pour organiser des liens de solidarité avec les agents d'autres pays, comme la Tunisie où le 15 février une grève significative a touché Téléperformance Tunisie, à l'appel de l'UGTT, les grévistes exigeant la satisfaction de revendications concernant les salaires, les classifications, les évolutions de carrière. Ces luttes montrent que les délocalisations, là comme ailleurs, suscitent la résistance et l'organisation, fait qui montre que le syndicalisme sans l'internationalisme ne saurait être efficace.

Société CENTRAPEL : La lutte contre le licenciement de Jens de CENTRAPEL Paris se poursuit sur le terrain juridique, sans pour cela désertier le terrain social, des diffusions de tracts ayant lieu dans des filiales du Groupe Iliad, comme à Marseille, Colombes ou Bordeaux. Une action est menée devant le tribunal administratif, l'autre est un recours hiérarchique.

# LA LUTTE PAÏE ! LA POSTE PAÏERA !

LE 12 MARS LA CNT PTT RHÔNE SE CONSTITUE PARTIE CIVILE À L'ENCONTRE DE LA POSTE POUR DÉPASSEMENT D'HORAIRE NON PAYÉ

**S**uite à des contrôles effectués par l'Inspection de Travail l'année dernière au Bureau de Poste de St Symphorien d'Ozon, un burlingue rattaché à Corbas PPDC, le Ministère Public décide que l'affaire est suffisamment grave pour assigner la Poste au Tribunal de Police de Villeurbanne.

L'Affaire :

Des inspecteurs se sont pointés à la rentrée de facteurs et oh surprise, nos collègues rentrent après leurs horaires. Sont-ils payés ? Vous connaissez déjà la réponse, c'est pas la peine de l'indiquer à vos cervelles éclairées. Le Maître local ne lâchent rien devant nos trop zélés inspecteurs. Devant cette infamie, n'écoutez que leur devoir et leur conscience les fonctionnaires dressent un procès-verbal.

Le Trafic des Combinards :

Vous n'êtes pas sans savoir que la Poste se croit au-dessus des lois. Rappelez-vous qu'il n'y a pas si longtemps nos collègues précaires enquillaient CDD sur CDD au mépris de la loi, sans oublier les inénarrables CDI de sinistre mémoire. Il a fallu des années de luttes et de nombreux procès pour que nos dirigeants respectent à peu près le code du travail, sur cette question s'entend. Bien sûr ils ont trouvé d'autres entoureloupes pour exploiter, précariser, vous le vivez et le constatez. Une qu'est pas mal est l'appel aux "Pompiers", les agences d'intérim, deni de nos qualifications, du métier.

Mais nos dirigeants possèdent un esprit fécond en matière de brigandage. La dernière Forfaiture Le dernier avorton qu'est né : tu dépasses tes horaires, je raque pas! T'as qu'à avoir la cadence feignasse ! De toute façon, t'es en horaire collectif, ta bouche ! T'en fais pas à la prochaine réorg les stats vont remettre ta tournée d'aplomb. On y croit vachement. Ce sont plutôt ces suppressions de tournées, pardon réorganisations, incessantes qui provoquent nos dépassements d'horaire sans oublier son acolyte le célèbre « Facteur d'Avenir » et son excroissance purulente la Secab qui accroît la variabilité des horaires

La Cadence

On n'est pas retourné aux 19 siècles, au temps des tacherons, où t'étais payé au rendement, à la tache. On est payé à l'heure, bordel ! Faut qui s'rentrent ça dans leur caboche. À l'heure pas au rendement qu'on t'dit.

Toutes les évaluations, les chiffres, les comptages, les flux, ce sont des données uniquement contrôlées par la boîte, par elle-même, pour elle-même, pour nous enfler. De mémoire syndicale aucun accord ne fut signé, jamais.

Alors que nous fussions obligés de ne nous y plier que nenni Messieurs. Il s'agit de préquantification unilatérale sans jamais de vérification possible. Le droit dit qu'on a le droit de s'en tamponner.

Horaire collectif :

La Poste considère que les horaires de travail du personnel, contractuel tout comme les fonctionnaires qui turbinent à la distribution du courrier sont des horaires collectifs, c'est-à-dire avec des heures de prise ou de fin de service qui seraient identiques d'un salarié à l'autre. Nous devons avoir des hallucinations... Il est de notoriété publique que nous ne terminons jamais au même horaire et d'une tournée à l'autre les horaires varient. Et peu importe ce que la déesse Stat nous formate! L'inconcevable côtoie l'absurde. Nous on est su l'terrain, pas dans des nids douillots derrière des ordis. Nous ne sommes pas en horaire collectif car notre temps de tournée est aléatoire, point. La direction postale mystifie et notre hiérarchie locale nous serine ces bobards. Nos rouleurs, nos CCD qui terminent à 14h00, 15h00 voire 16h00 ce sont des réalités. Combien ont arrêté, ont refusé !? On en a tous et toutes connus. Comme lorsque nous prenons une nouvelle tournée, on déborde. Et aucun cas de conscience pour nos dirigeants.

Et que celles et ceux qui se croient encore à l'abri des dépassements, qu'ils-elles se méfient, l'avenir s'assombrit, l'aigreur de l'arbitraire, l'amertume de l'injustice va nous emporter. Y'a qu'à r'zieuter nos collègues en cambrousse ou en zone péri-urbaine comment ils triment.

**SOLIDARITÉ AVEC NOS COLLÈGUES ROULEURS, NOS COLLÈGUES EN CDD ET AVEC NOS COLLÈGUES QUI ONT DES TOURNÉES DÉBORDANTES**

## Congrès fédéral

La Fédération CNT des Activités Postales, du Courrier, du Colis, des Télécommunications tiendra son congrès à Lyon du 1er au 4 Avril. Au programme un bilan des activités fédérales et locales, la situation dans les différentes branches professionnelles, l'organisation du travail interne pour les mois à venir et les axes d'intervention pour la Fédération

**La Bafouille Rebelle est réalisée par des militants de la Fédération en-dehors de leur temps de travail car nous refusons la bureaucratisation du syndicalisme**

**devenu l'affaire de spécialistes coupés des réalités du terrain.**

**UN COUP CONTRE L'UN D'ENTRE NOUS EST UN COUP CONTRE TOUS !!!**

## — QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL —

- Article D3171-8

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Lorsque les salariés d'un atelier, d'un service ou d'une équipe, au sens de l'article . 3171-7, ne travaillent pas selon le même horaire collectif de travail affiché, la durée du travail de chaque salarié concerné est décomptée selon les modalités suivantes :

1° Quotidiennement, par enregistrement, selon tous moyens, des heures de début et de fin de chaque période de travail ou par le relevé du nombre d'heures de travail accomplies ;

2° Chaque semaine, par récapitulation selon tous moyens du nombre d'heures de travail accomplies par chaque salarié. Donc la fin de service n'est pas l'heure à laquelle on rentre de tournée mais l'heure à laquelle on quitte le lieu de travail. Les réunions, les entretiens imposés, les temps d'habillage et de déshabillage font partie des heures qui doivent être rémunérés. Nous n'avons pas de feuille de présence où nous indiquons nos heures de fin de service par contre faut pas déconner quant à la prise de service, t'arrive en retard PV.

- Article D3171-7 Créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

En cas d'organisation du travail par relais, par roulement ou par équipes successives, la composition nominative de chaque équipe, y compris les salariés mis à disposition par une entreprise de travail temporaire, est indiquée :

1° Soit par un tableau affiché dans les mêmes conditions que l'horaire 2° Soit par un registre tenu constamment à jour et mis à disposition de l'inspecteur du travail et des délégués du personnel. Fonctionnaires : Pas soumis au Code du Travail mais ... Les fonctionnaires ne sont pas des serfs corvéables à merci au nom du principe de la nécessité du service fait. La durée du temps de travail des fonctionnaires définie par les titres I et II du Statu Général de la Fonction Public est « le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à leurs directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles », selon le décret du 25/08/2000, article. Ce décret précise qu'au-delà de la semaine de 35 heures des heures supplémentaires sont susceptibles d'être effectuées. Ce qui implique là aussi UN DECOMPTE INDIVIDUALISE des heures de travail.

**LA CNT PTT 69 VOUS TIENDRA ÉVIDEMMENT AU COURANT DES RÉSULTATS DU TRIBUNAL**

Syndicat CNT- PTT 69  
44 rue Burdeau 69001 LYON